



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-428

Déposé le : 22.09.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

## Titre de l'interpellation

**De l'intérêt des statistiques d'échec et de réussite dans le parcours des étudiants de l'EPFL**

## Texte déposé

Il est des rumeurs persistantes. Les étudiants vaudois peineraient à passer le cap de la première année d'école polytechnique. Le constat semblait déjà aisé à établir il y a trente ans, et il était évidemment déjà iconoclaste. Aujourd'hui, si ce constat reste iconoclaste, il en devient de moins en moins facile à éluder.

Ces rumeurs parlent de taux d'échec des étudiants provenant du Canton de Vaud à la fin de la première année d'EPFL qui atteignent des sommets vertigineux. Les chiffres inquiètent : la barre des 77% d'échec aurait été atteinte pour la deuxième année consécutive. Ce qui nous conduit à presque 30% de double échec, soit d'échec définitif : terminé bouclé circulez y'a plus rien à voir.

L'EPFL publie des chiffres 2013 généraux : 58% des étudiants qui ont débuté l'EPFL ont finalement obtenu leur diplôme. Et parmi les diplômés, 58% d'entre eux ont obtenu leur diplôme dans le temps minimal. L'examen propédeutique est le plus sélectif de tous ; le taux d'échec à la première tentative est d'environ 50%. Ce taux moyen est très fortement inférieur aux chiffres précédemment cités concernant les étudiants provenant des gymnases vaudois.

Si la statistique 2013 de l'EPFL indique qu'il n'y a pas de différence significative selon les sections, elle ne fournit par contre aucune indication sur les variations du taux d'échec en fonction de la provenance des étudiants.

Ces taux d'échecs sont inquiétants car derrière ces statistiques, il y a des jeunes gens frustrés, bloqués tardivement dans leur progression, qui, à vingt-deux ans, vingt-quatre peut-être, ne savent plus à quel saint se vouer ni quelle voie suivre. Faut-il s'inquiéter d'un manque d'exigences au niveau gymnasial, qui laisse croire à des jeunes gens qu'ils peuvent entreprendre des hautes études alors qu'ils n'en montrent clairement pas les capacités ? A vouloir leur éviter l'échec de la voie gymnasiale à 17 ans, ne les conduit-on pas devant le mur quelques années plus tard ?

Suite à ces observations, je prie le Conseil d'Etat de renseigner le Grand conseil sur les points suivants :

1. Le Conseil d'Etat peut-il disposer des statistiques d'échecs en fonction de la provenance des étudiants sur les cinq dernières années, statistiques validées par l'EPFL ?
2. Si ces données sont disponibles, le Conseil d'Etat peut-il nous transmettre ces statistiques, les mettre en regard avec le taux de jeunes poursuivant une formation gymnasiale, canton par canton, et fournir au Grand Conseil des pistes d'explications sur les éventuelles différences observées ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

## Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Despot Fabienne

Signature(s) :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :